









Saison 2023/2024

Procès-verbal n°10 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Mercredi 12 juin 2024
A:	18 h 30
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Robert PRICAZ et Michel RENAUD
Excusé :	M. Patrice ANTHONIOZ

1. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 2002170

U11 - Poule G: La Joux 2 - Septmoncel/St Claude 1 - Samedi 25 mai 2024

✓ Forfait de l'équipe de Septmoncel/St Claude 1

Amende : 30 € à Septmoncel.

Dossier n° 22019582

U11 - Poule I: Jura Nord 2 - Molay/St Aubin 1 - Samedi 25 mai 2024

✓ Forfait de l'équipe de Molay/St Aubin 1

Amende : 30 € à Molay.

Dossier n° 22019565

U15 Départemental 2 – Poule C : Montmorot/Macor/Courl. 1 – Coteaux Seille 2 à 8 – Samedi 25 mai 2024

✓ Forfait de l'équipe de Montmorot/Macor/Courl. 1

Amende : 30 € à Montmorot.

Dossier n° 22019545

U15 Départemental 2 - Poule D : Bresse Jura 2 - Dole/Crissey 1 - Samedi 25 mai 2024

✓ Forfait de l'équipe de Dole/Crissey 1

Amende: 35 € à Dole/Crissey.

Dossier n° 22019542

U18 Départemental 2 - Poule A - Play Off : Petite Montagne 1 à 8 - Dole/Crissey 2 - Samedi 25 mai 2024

✓ Forfait de l'équipe de Dole/Crissey 2

Amende : 30 € à Dole/Crissey.

Dossier n° 22002175

U18 Départemental 2 – Poule A – Play Off : Crotenay/C. Ain 1 – Jura Stad 1 – Samedi 25 mai 2024

✓ Forfait de l'équipe de Crotenay/C. Ain 1

Amende: 35 € à Crotenay/C. Ain











Dossier n° 22019525

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Poligny/Grimont 1 – Aromas 1 – Dimanche 26 mai 2024

✓ Forfait de l'équipe d'Aromas

Amende: 30 € à Aromas.

Dossier n° 22045064

U18 Départemental 2 - Poule A - Play-Off : Angillon 1 - Petite Montagne 1 à 8 - Samedi 8 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Petite Montagne.

Amende : 30 € à Petite Montagne.

2. FORFAITS GENERAUX

Dossier n° 22037885

Départemental 5 - Poule C : Archelange 3 à 8 - Petite Montagne 3 à 8 - Dimanche 2 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Petite Montagne 3 à 8. (3ème forfait)

Amende: 90 € à Petite Montagne

Dossier n° 22038320

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Trois Monts 1 – Gevry 1 – Dimanche 8 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Gevry 1 (déclaration de forfait général).

Amende: 60 € à Gevry

3. RESERVES CONFIRMEES

Dossier n° 22019769

U15 Départemental 2 - Poule C : Plaine 39 1 - Jura Nord 2 à 8 - Samedi 25 mai 2024

- ➤ Réserve d'avant match déposée par le Dirigeant de l'équipe de Plaine 39 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Jura Nord susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- ▶ Réserve confirmée par mail le 27 mai 2024.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que les joueurs CHEVIET Nathan, licence n°2548027423 et BESSON Nathan, licence n°2547415978 figurants sur la feuille de match ont participé à la dernière rencontre de Départemental 2 : Bresse jura foot 2 / Jura Nord 1 du 4 mai 2024, Jura Nord 1 ne jouant pas le 25 mai,
- ✓ La Commission :
- Dit les deux joueurs non qualifiés pour participer à la rencontre,
- Donne match perdu par pénalité à Jura Nord, moins 1point; score 12 -0 pour Plaine 39
- Demande au Secrétariat de débiter le compte de Jura Nord de la somme de 35€ pour droit de confirmation de réserve et 70 € pour joueurs non qualifiés.











Dossier n° 22019767

Départemental 3 – Poule B : Angillon/Ney 1 – Brenne Orain 2 – Dimanche 26 mai 2024

- Réserves d'avant match déposée par le capitaine de l'équipe de Angillon/Ney 1 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Brenne Orain susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- ▶ Réserve confirmée par mail le 26 mai 2024.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que l'équipe de Brenne Orain 1 a joué également le même jour soit le dimanche 26 mai 2024 contre PS Dole Crissey 1 (Départemental 2- poule B),
- ✓ La Commission :
- Dit la réserve non fondée et confirme la victoire d'Angillon/Ney 1
- Demande au secrétariat de débiter le compte de Angillon de la somme de 35€ pour droit de confirmation de réserve.

Dossier n° 22037468

Départemental 4 – Poule A : Ravilloles 1 – St Claude 2 – Dimanche 2 juin 2024

- Réserves d'avant match déposées par le capitaine de l'équipe de Ravilloles 1 sur l'équipe de St Claude 2
 - Pour non-présentation de la feuille des 5 dernières rencontres de l'équipe 1^{èr}
 - ▶ N'ayant pas la feuille des 5 dernières rencontres, sur la totalité des joueurs de St Claude 2 susceptibles d'avoir joué en équipe 1^{ère.}
- Réserves confirmées par mail le 3 juin 2024.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que la réserve 2 est insuffisamment motivée
- ✓ La Commission :
- Dit la réserve non fondée et confirme la victoire de Ravilloles
- Demande au secrétariat de débiter le compte de Saint-Claude de la somme de 200€ pour non-présentation de la liste « joueurs » : 5 derniers matchs (article K14 dispositions financières du district) et la somme de 35€ pour droit de confirmation de réserve,

4. CONTROLE DES SUSPENDUS

Dossier n° 21999458

Départemental 2 - Poule B: Rochefort 2 - Bresse Jura 3 - Lundi 20 mai 2024

Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District et observations d'après-match du club de Bresse Jura Foot.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- Considérant que les joueurs de Rochefort 2, ont participé à la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé leur sanction en équipe Seniors B.
- ✓ La Commission
- Dit les joueurs non-qualifiés pour participer au match.
- Inflige à Rochefort l'amende réglementaire de 240€ (3 x 80€) pour participation de 3 joueurs suspendus.











- Donne match perdu par pénalité à Rochefort, moins 1 point, score : 0 0 pour en reporter le bénéfice à Bresse Jura 3
- Inflige aux joueurs un match de suspension ferme à purger à compter du Lundi 24 juin 2024

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Rochefort par mail recommandé.

Dossier n° 22044425

Départemental 4 – Poule A : Ravilloles 1 – St Claude 2 – Dimanche 2 juin 2024

> Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le joueur de St Claude 2, sanctionné par la Commission de Discipline de 3 matchs de suspension fermes à compter du 22 avril 2024, a participé à la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe B.
- ✓ La Commission
- Dit le joueur non-qualifié pour participer au match.
- Inflige à St Claude l'amende réglementaire de 80€ pour participation d'un joueur suspendu.
- Donne match perdu par pénalité à St Claude, moins 1 point, score : 5 0
- Inflige au joueur un match de suspension ferme à purger à compter du 24 juin 2024,

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de St Claude par mail recommandé.

5. F.M.I

La Commission enregistre les dossiers suivants :

Dossier n° 22045385

Départemental 2 - Poule B : Rochefort 2 - Gevry 1 - Dimanche 26 mai 2024

✓ Absence d'une deuxième tablette (2 rencontres)

Amende: 16 € à Rochefort

Dossier n° 22045378

Départemental 1 : Sud Revermont 1 - Trois Monts 1 - Dimanche 2 juin 2024

✓ FMI non signée après match par le club de Trois Monts.

Amende : 50 € à Trois Monts pour « non-respect des diverses procédures »

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY Secrétaire de séance MONIOTTE Michel Président